

## La situation problématique Des enseignants référents.

### Carences et propositions du SE-UNSA

#### 1. Les référents ont une charge de travail beaucoup trop importante :

Les tâches administratives ont un travail administratif considérable, qui s'ajoute à toutes les démarches qu'ils réalisent auprès de l'ensemble de la communauté éducative, des familles et de leurs partenaires et du nombre de dossiers suivis.

##### Proposition :

Réfléchir sur la dimension géographique de leur secteur d'intervention

Limiter le nombre de dossiers suivis à 100 pour un travail de qualité.

Reconnaître la partie « Enseignant » dans la mission du référent pour aider les collègues dans la mise en œuvre du PPS.

#### 2. Bilan qualitatif concernant les référents

Le bilan quantitatif ne reflète pas la charge de travail sur le terrain. Les difficultés à rencontrer les familles, à réunir l'ensemble des partenaires, à rassembler les documents correctement remplis et signés, le temps passé dans les déplacements... sont à prendre en compte pour comprendre leur charge de travail. Il apparaît nécessaire de lister toutes ces tâches et le temps qui y est consacré afin de faire remonter ces informations pour qu'elles soient prises en compte quand il s'agira de **redéfinir le nombre de postes de référents en carte scolaire.**

##### Proposition :

Proposer à chaque référent de dresser régulièrement un bilan qualitatif au cours de l'année scolaire 2007/2008 afin de collecter des données non mesurables au plan quantitatif pour pouvoir argumenter et défendre les postes de référents au moment adéquat.

#### 3. Frais de déplacement et missions

Il est constaté une diminution du volume kilométrique de déplacement et des missions précédemment accordés aux secrétaires de CCPE

##### Proposition :

Demander à l'IA les moyens nécessaires à l'exercice des missions des référents

Demander à la MDPH la prise en charge des frais de déplacement relevant de ses convocations

#### 4. Installation des référents et leurs besoins relatifs à l'accomplissement de leurs missions

##### Proposition :


Faire connaître les conditions indispensables à l'exercice des missions des référents.

Proposer à chaque référent d'écrire une lettre pour expliquer ses conditions actuelles de fonctionnement

*Etablir une liste des besoins à donner à l'IEN AS, à l'IA et à la MDPH*


#### 5. Matériel informatique

Les ER travaillent avec du matériel informatique qui faisait l'objet d'un suivi de la DDASS.

 Proposition : Vu leurs nouvelles conditions de travail, il faut que le matériel soit mis à jour et qu'une dotation d'ordinateurs portables et de logiciels soit réalisée rapidement.


## 6. Fonctionnement de la MDPH à améliorer :

La mise en place de ce nouveau mode de prise en charge demande des évaluations et perfectionnements constants.

 **Proposition :** Il est nécessaire que régulièrement, des temps de bilans et de perspectives soient organisés avec les ER, l'Education Nationale, la MDPH et le Conseil Général.

## 7. Le circuit des dossiers est actuellement insatisfaisant

Il occasionne des difficultés importantes dans la prise de décisions et leurs applications.

 **Proposition :** Il est important que les ER aient un accusé réception de l'envoi de leurs dossiers, ainsi que de leurs dates de traitement et de leurs carences.

Ils devraient être associés à l'analyse de dossiers délicats puisqu'ils ont été en contact direct avec les familles, leur éclairage semble pouvoir être très utile.

## 8. Documents figurant dans le dossier de compensation du handicap

Les référents n'ont pas, selon les interlocuteurs au sein de la MDPH, les mêmes réponses et les mêmes demandes concernant les documents à fournir pour les diverses demandes de compensation du handicap, ceci même au sein d'un même secteur.


Les documents obligatoires doivent être des documents « Cerfa » selon les modèles proposés sur des sites officiels

[http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0112/joe\\_20070112\\_0010\\_0027.pdf](http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0112/joe_20070112_0010_0027.pdf)

[http://crisalis-asso.org/article.php3?id\\_article=357](http://crisalis-asso.org/article.php3?id_article=357)



Quelle adéquation entre certains documents figurant dans les dossiers de demande de compensation du handicap utilisés par la MDPH et les documents Cerfa, parfois non adaptés aux enfants.

 **Propositions :**

Demander à l'IEN ASH que soit élaboré rapidement un document indiquant les procédures précises et harmonisées sur l'ensemble des secteurs pour permettre à tous les référents et personnels MDPH d'être informés de manière identique sur la liste harmonisée des documents nécessaires à fournir pour chaque demande, tant au niveau des dossiers «famille» que des dossiers «réfèrent».

Proposer à l'IEN ASH d'organiser un groupe de travail regroupant quelques référents et personnels du site enfants pour l'élaboration des procédures précises et listes de documents nécessaires relatifs à chaque demande de compensation relative à la scolarisation.

## 9. Maillage adapté du département en Assistantes Sociales AS

Certains référents aident les familles à remplir l'ensemble des pièces composant le dossier de demande de compensation en ce qui concerne les demandes autres que celle relative à la scolarisation d'un enfant handicapé. Cet état de fait est dû au manque d'AS sur certains secteurs pour aider les familles à faire des demandes d'AEH, de carte d'invalidité...



**Proposition :** Demander un maillage suffisant en AS partout, sur le département, clarifier leur mission au sujet de l'aide aux familles dans leurs démarches administratives de demandes de compensation autres que celles relatives à la scolarisation.

## 10. Leur mission d'accompagnement des AVS lors de la prise de poste semble négligée faute de temps

Pour mettre en œuvre le PPS, il est important qu'une liaison soit faite entre l'ER, le coordonnateur AVS et l'AVS.

## 11. ER à mi temps...

Le cumul de leur fonction avec celle de directeur d'établissement entraîne une confusion importante de leurs responsabilités auprès des équipes de suivis, équipes éducatives et des familles.

## 12. Reconnaissance de la fonction de référent

Les enseignants référents réclament des mesures financières qui reconnaissent leur travail et rendent attractive leur fonction.

Les référents réclament aussi une formation initiale et continue qui soit en amont de leur prise de poste et tout au long de leurs missions, car des compétences nouvelles sont à développer. Elles nécessitent d'acquérir de nouveaux outils.